

M. de Thou  
Comte de M. laj  
à S. Germain.

N. 36.  
me  
A. Paris 9. Juillet. 1662

Copie.

Monsieur;

Je prens la liberté de vous envoyer ce double d'un Memoire que j'ay donné à la Reine d'Angleterre, afin que vous preniez la peine, s'il vous plaist, de veoir en quels termes j'ay desiré que S. M. veuille agir pour nous. Elle verra le Roy peü proclain, et m'a promis de luy en parler serieusement. Je luy fis comprendre bien, que le moindre est l'importance de la chose, et plus insupportable en est la contraincte: personne ne pouuant imaginer, pourquoy c'est qu'on veut forcer un Prince d'Orange à une subjection dont pas un Seigneur de la Religion, et subject même du Roy, ne se trouue chargé: Sur quoy j'alligues Messieurs de la Trimouille, de Turcotte, de Tarante, et d'autres, qui, peut estre, possident des Chastreaux bien plus forts que n'est aujourd'uy celui d'Orange. Depuis mon retour en ceste ville je me suis aduisé d'envoyer des Copies de la Lettre de Monsieur de Beuningen à Messieurs de Lionne, le Tellier, et de Brienne. Je voudroy que quelqu'un la voulust monstrer au Roy, Peut estre, Monsieur, que vous aurés eu occasion de le faire, et la bonté de vous en souuenir. Il me tarde extremement d'en auoir quelque nouvelle, pour scavoir que dire à Mad. la Princesse Douairiere, dont j'attens les Lettres avec frayeur, sachant bien comme elle fera emie de ceste nouvelle rigueur, dont on se jette sur son cher Orpelin, de qui vous savez, Monsieur, que les glorieux Ancestres n'ont rien mérité de tel enuers les Rois Très-Christiens. J'ay déjà rendu compte à S. A. du Zèle dont je vous ay veü porté à detourner ceste iniquité, et vous supplie très-Eumblement, d'y vouloir contribuer tout ce qui sera possible, et pour mon particulier, de me continuer la grace de me croire. Datana fide,

Monsieur

